

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 3 décembre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 18h30

Étaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD (à partir du rapport 11), Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME (à partir du rapport 20), M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD (à partir du rapport 20), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY (à partir du rapport 6), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport 20), M. Loïc ALLAIN (à partir du rapport 7), Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR (à partir du rapport 15), M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à partir du rapport 13), M. Yves MAURICE

Étaient absents :

M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLIOLO

Secrétaire de séance :

M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mme L. GAGLIOLO à M. F. BOUSSO

Délibération n°2020/005427

Rapport n°3 - Pertes sur créances irrécouvrables

Pertes sur créances irrécouvrables

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 Budget Principal Budget Déchets Budget Conservatoire Budget Eau Budget Assainissement	Montant budget 2020 BP : 40 000 €
	Montant budget 2020 Déchets : 95 000€ HT
	Montant budget 2020 CRR : 7 640 €
	Montant budget 2020 Eau : 10 523 € HT
	Montant budget 2020 Assainissement : 10 000 € HT
	Montant de l'opération BP : 13 974,34 €
	Montant de l'opération Déchets : 35 360,34 € HT
	Montant de l'opération CRR : 7 247,61 €
	Montant de l'opération Eau : 10 522,17 € HT
	Montant de l'opération Assainissement : 6 901,01 € HT

Résumé :

Il est proposé d'inscrire en admissions en non-valeur et abandons de créances les sommes de 13 974,34 € TTC pour le Budget Principal, 35 360,34 € HT pour le Budget Déchets, 7 247,61 € TTC pour le Budget Conservatoire, 8 069,81 € HT pour le Budget Eau et 5 287,12 € HT pour le Budget Assainissement.

Il est proposé d'inscrire en abandons de créances les sommes de 2 452,36 € HT pour le Budget Eau et 1 613,89 € HT pour le Budget Assainissement au titre du Dispositif Solidarité Eau pour le 3^{ème} trimestre 2019 et les 3 premiers trimestres de 2020.

La Trésorerie du Grand Besançon a transmis à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole les états des titres irrécouvrables afin qu'ils soient inscrits en non-valeurs (nature comptable 6541) ou en créances éteintes (nature comptable 6542).

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour «à meilleure fortune».

Les créances éteintes sont quant à elles des effacements définitifs de dettes suite à un jugement de surendettement ou une liquidation judiciaire.

L'irrécouvrabilité peut notamment trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec des tentatives de recouvrement (débiteur insaisissable par exemple).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2020 et inscrits sur les imputations 65.6541/6542.10100 pour le Budget Principal, 65.6541/6542.32000 pour le Budget Déchets, 65.6541.46000 pour le Budget Conservatoire, 65.6541/6542.36100 pour le Budget Eau et 65.6541/6542.36200 pour le Budget Assainissement.

I. Motifs des admissions en non-valeur et abandons de créances

Nature	Nombre	Montant
Budget Principal – créances éteintes		
Clôture insuffisance actif sur RJ LJ	3	834,34 €
TOTAL	3	834,34 €
Budget Principal – admissions en non-valeur		
Demande de renseignement négative (personnes décédées, disparues, NPAI...)	1	13 140 €
TOTAL	1	13 140 €
Budget Annexe Déchets – créances éteintes		
Clôture insuffisance actif sur RJ LJ	50	6 809,16 €
Surendettement et décision d'effacement de dette	61	5 182,02 €
Certificat d'irrecouvrabilité	19	3 620,23 €
Insuffisance actif	10	452,75 €
Poursuite sans effet	1	214,30 €
TOTAL (soit 14 798,60 € HT)	141	16 278,46 €
Budget Annexe Déchets – admissions en non-valeur		
PV carence	142	10 873,28 €
Demande de renseignement négative (personnes décédées, disparues, NPAI...)	92	4 755,20 €
Insuffisance actif	11	3 241,92 €
Poursuite sans effet	33	2 431,95 €
Combinaison infructueuse d'actes	22	990,32 €
RAR inférieur seuil poursuite	12	325,24 €
TOTAL (soit 20 561,74 € HT)	312	22 617,91 €
Budget Annexe Conservatoire – admissions en non-valeur		
Poursuite sans effet	71	6 862,15 €
Insuffisance actif	2	375 €
RAR inférieur au seuil de poursuite	11	10,46 €
TOTAL	84	7 247,61 €
Budget Annexe Eau – créances éteintes		
Certificat d'irrecouvrabilité	10	4 511,84 €
Surendettement et décision d'effacement de dette	18	423,06 €

Clôture insuffisance actif sur RJ LJ	12	390,81 €
TOTAL (soit 5 273,98 € HT)	40	5 325,71 €
Budget Annexe Eau – admissions en non-valeur		
PV carence	25	1 940,33 €
Demande de renseignement negative (personnes décédées, disparues, NPAI...)	21	670,31 €
Combinaison infructueuse d'actes	4	271,66 €
Poursuite sans effet	2	43,46 €
RAR inférieur seuil poursuite	6	21,62 €
TOTAL (soit 2 795,83 € HT)	58	2 947,38 €
Budget Annexe Assainissement – créances éteintes		
Surendettement et décision d'effacement de dette	5	294,52 €
Certificat d'irrecouvrabilité	4	198,83 €
Clôture insuffisance actif sur RJ LJ	3	32,46 €
TOTAL (soit 477,99 € HT)	12	525,81 €
Budget Annexe Assainissement – admissions en non-valeur		
PV carence	9	4 537,08 €
Demande de renseignement negative (personnes décédées, disparues, NPAI...)	8	400,92 €
TOTAL (soit 4 809,13 € HT)	17	4 938 €

II. Tranches de montant des admissions en non-valeur et abandons de créances

Tranches	Nombre de pièces	Montant
Budget Principal – créances éteintes		
>ou égal à 100 et < strictement à 1000	3	834,34 €
TOTAL	3	834,34 €
Budget Principal – admissions en non-valeur		
> ou = à 5000	1	13 140 €
TOTAL	1	13 140 €
Budget Annexe Déchets – créances éteintes		
< strictement à 100	83	4 588,59 €
>ou égal à 100 et < strictement à 1000	58	11 689,87 €

TOTAL (soit 14 798,60 € HT)	141	16 278,46 €
Budget Annexe Déchets – admissions en non-valeur		
< strictement à 100	257	12 746,86 €
>ou égal à 100 et < strictement à 1000	55	9 871,05 €
TOTAL (soit 20 561,74 € HT)	312	22 617,91 €
Budget Annexe Conservatoire – admissions en non-valeur		
< strictement à 100	51	2 000,33 €
>ou égal à 100 et < strictement à 1000	33	5 247,28 €
TOTAL	84	7 247,61 €
Budget Annexe Eau – créances éteintes		
< strictement à 100	34	851,68 €
>ou égal à 100 et < strictement à 1000	4	613,53 €
> ou = à 1000 et < strictement à 5000	2	3860,50 €
TOTAL (soit 5 273,98 € HT)	40	5 325,71 €
Budget Annexe Eau – admissions en non-valeur		
< strictement à 100	49	1 292,57 €
> ou = à 100 et < strictement à 1000	9	1 654,81 €
TOTAL (soit 2 795,83 € HT)	58	2 947,38 €
Budget Annexe Assainissement – créances éteintes		
< strictement à 100	9	218,82 €
> ou = à 100 et < strictement à 1000	3	306,99 €
TOTAL (soit 477,99 € HT)	12	525,81 €
Budget Annexe Assainissement – admissions en non-valeur		
< strictement à 100	11	417,64 €
>ou égal à 100 et < strictement à 1000	5	999,79 €
> ou = à 1000 et < strictement à 5000	1	3 520,57 €
TOTAL (soit 4 809,13 € HT)	17	4 938 €

III. Dispositif Solidarité Eau

Par délibération du 26 octobre 2005, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a autorisé la signature d'une convention départementale «Solidarité Eau» dont l'objectif est de répondre aux besoins d'urgence des personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés pour régler leurs factures d'eau et d'assainissement et éviter ainsi toute coupure.

Cette convention a été signée le 21 décembre 2005, en partenariat avec le Département du Doubs, la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, les distributeurs d'eau et certaines communes du Département.

Suite au transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, les abandons de créances à compter du 1^{er} janvier 2018 sont prises en charge par les Budgets Eau et Assainissement de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Dans ce cadre, la Commission locale de Coordination chargée de gérer le dispositif propose au Bureau de prononcer l'abandon de certaines créances détenues par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, au titre du 3^{ème} trimestre 2019 et des 3 premiers trimestres de 2020, à hauteur de 2 452,36 € HT le Budget Eau et de 1 613,89 € HT pour le Budget Assainissement.

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public

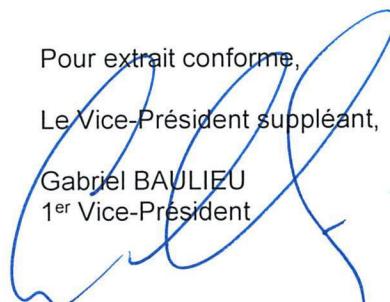
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur et abandons de créances de :

- 13 974,34 € TTC au titre du Budget Principal
- 38 896,37 € TTC (soit 35 360,34 € HT) au titre du Budget Déchets
- 7 247,61 € TTC au titre du Budget Conservatoire
- 10 867,97 € TTC (soit 10 522,17 € HT) au titre du Budget Eau
- 7 239,12 € TTC (soit 6 901,01 € HT) au titre du Budget Assainissement

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 24 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Marcel FELT, Lorine GAGLILOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0